



## **BULLETIN D'INSCRIPTION PROCESSUS COLLABORATIF**

Le droit collaboratif : " Forme la plus achevée de recherche d'une résolution amiable d'un conflit" - Proposition 16, du rapport DELMAS-GOYON.

NOM.....PRENOM.....  
CABINET.....  
ADRESSE.....  
E-MAIL.....@.....  
TEL..... MOBILE.....

### **ACTIVITE DOMINANTE (ne pas cocher plus de 2 cases)**

Généraliste	<input type="checkbox"/>	Droit des affaires	<input type="checkbox"/>
Droit de la famille et du patrimoine	<input type="checkbox"/>	Droit social	<input type="checkbox"/>
Droit commercial	<input type="checkbox"/>	Droit des sociétés	<input type="checkbox"/>
Droit fiscal	<input type="checkbox"/>	Droit pénal	<input type="checkbox"/>
Doit de la propriété intellectuelle	<input type="checkbox"/>	Droit international	<input type="checkbox"/>
Droit immobilier, baux, copropriété	<input type="checkbox"/>	Droit public	<input type="checkbox"/>
Droit de la santé	<input type="checkbox"/>	Procédure d'appel	<input type="checkbox"/>

### Souhaite s'inscrire à LA FORMATION INITIALE PROCESSUS COLLABORATIF

- Jour 1    Ville :                      Date : / / 2020  
 Jour 2    Ville :                      Date : / / 2020  
 Jour 3    Ville :                      Date : / / 2020  
 Jour 4    Ville :                      Date : / / 2020  
 Jour 5    Ville :                      Date : / / 2020  
 Jour 6    Ville :                      Date : / / 2020

### **4 JOURS PLEINS ET 2 DEMI-JOURNEES**

- Tarif pour 5 jours de formation 1 250 € HT (1 500 € TTC)  
 Tarif réduit moins de 30 ans: 1 000 € HT (1 200 € TTC)

36 heures validées au titre de la formation continue obligatoire



Cette formation peut bénéficier d'une prise en charge par le FIF-PL (pour mémoire en 2020 le FIF-PL prend en charge 300 € HT par jour dans la limite de 900 € HT par an).

L'AFPDC est un organisme de formation, déclaration enregistrée sous le n° 11 75 508 59 75.

### **MODALITÉS DE PAIEMENT DE LA FORMATION**

Votre inscription ne sera prise en compte qu'après règlement de la formation complète (5 jours), elle est valable pour les dates choisies. Le paiement en plusieurs chèques est accepté. Si vous sollicitez le report de votre inscription sur une session ultérieure, il vous sera facturé un surcoût de 50 € HT (60 € TTC).

Je peux régler la formation par Paypal ou carte bancaire en créant un compte sur le site [ww.droit-collaboratif.org](http://ww.droit-collaboratif.org) ; dans ce cas je n'ai aucun papier à renvoyer, les informations me sont transmises par e-mail.

Je règle le montant de la formation par virement et j'indique dans l'ordre de virement le nom de la personne concernée par la formation et la ville. Je renvoie le présent bulletin d'inscription, par e-mail : [sp@droit-collaboratif.org](mailto:sp@droit-collaboratif.org) ou par la poste : AFPDC 2 rue de Harlay 75001 Paris

RIB : 30004 00530 00010358574 32

IBAN : FR 76 3000 4005 3000 0103 5857 432

BIC : BNPAFRPPXXX

- Je peux aussi régler le montant de la cotisation par chèque à l'ordre de l'AFPDC adressé à : AFPDC 2 rue de Harlay 75001 Paris. J'y joins le présent bulletin d'inscription.

**RENSEIGNEMENTS :**  
**Sophie PIALET**

**[sp@droit-collaboratif.org](mailto:sp@droit-collaboratif.org)**



## **Cinq journées complètes de formation en 6 sessions**

Les modes de résolution des conflits qui recherchent l'apaisement et favorisent la collaboration des parties, assurent le plus souvent l'efficacité des décisions dans le temps dès lors qu'il s'agit de solutions admises par les parties et non imposées par une autorité.

Le processus collaboratif, pratiqué depuis longtemps aux Etats-Unis et au Canada avec un fort taux de réussite, a commencé à se développer en Europe et notamment en France, en Espagne, en Grande Bretagne, en Belgique, en Autriche, en Suisse ...

C'est un processus pertinent et adapté aux avocats qui répond au souhait des justiciables de parvenir à des accords pérennes dans un cadre sécurisé et apaisé.

Plus de 1 400 avocats sont maintenant formés en France.

La formation vous permettra d'acquérir de nouvelles techniques de négociation et de communication.

A l'issue de cette formation, vous serez en mesure de proposer à vos clients cet outil permettant d'accéder à des solutions non contentieuses de résolution de leurs conflits.

Attention la formation est limitée à 32 participants

La formation de 5 jours est certifiée et validée au titre de la formation professionnelle continue pour 36 heures.



## FORMATION AU DROIT COLLABORATIF

Cet outil permet une prise en charge des conflits efficaces, notamment, des conflits qui nécessitent le maintien d'un lien entre les parties.

Seul des professionnels ayant suivi une formation spécifique et respectant les standards de l'IACP (la formation doit être donnée par des formateurs formés au processus collaboratif, formés à la formation, et une pratique régulière en droit collaboratif dans leur cabinet) peuvent pratiquer le droit collaboratif.

### OBJECTIF DE LA FORMATION :

Acquisition de nouvelles méthodes d'approche, d'analyse et de prise en charge des conflits par le développement des techniques de communication, de négociation raisonnée et de gestion des conflits.

L'utilisation de cet outil supplémentaire dès l'issue de la formation permet de répondre plus efficacement et de manière appropriée à la demande des clients.

### NOS FORMATEURS :

Cette formation est dispensée par 2 ou 3 formateurs selon le nombre de participants. Nos formateurs respectent les standards de l'IACP, ils ont des dossiers de droit collaboratif actifs et ont été formés pour être formateurs. A l'issue des 5 jours de formation, une attestation de formation sera remise.

### CONTENU DE LA FORMATION :

La formation se déroule sous la forme de deux sessions de deux jours et demi (36h00 de formation certifiées et validée au titre de la formation continue)

Programme détaillé sur demande.